

L'ENSEIGNE DE CHAUSSURES ANDRÉ PLACÉE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Le tribunal de commerce de Grenoble a ordonné le **31 mars dernier**, l'ouverture du **redressement judiciaire de l'enseigne de chaussures André**, plus que centenaire, après avoir dû fermer tous ses magasins suite au confinement et perdu près de 4 millions d'euros en quinze jours.

Depuis la reprise en juillet 2018, le groupe Spartoo s'est engagé à reprendre tous les magasins André, sauf un à Paris, ainsi que l'ensemble du personnel, et à maintenir l'enseigne. L'objectif était d'exploiter *"pleinement le potentiel d'André pour créer le seul groupe de distribution de taille significative en Europe avec un chiffre d'affaires réparti à égalité entre son réseau de magasins physiques et son activité internet"* explique **Boris Saragaglia**.

En parallèle, l'enseigne a fait face aux mouvements des « gilets jaunes » de 2018, aux grèves liées à la réforme des retraites en janvier 2019 [périodes de soldes], et à la fermeture des 150 points de vente de l'enseigne au 15 mars, à la suite de l'adoption des mesures de confinement dans l'Hexagone. Tout ceci a bloqué le pays et entraîné, pour André, **la perte de 250 000 euros de chiffre d'affaires par jour avec dans le même temps son devoir d'honorer le paiement de ses stocks été.**

L'année 2019 fut exceptionnelle pour le site de e-commerce Spartoo.com en générant plus de 8 millions d'euros de cash opérationnel. Le groupe a donc pu fortement **soutenir sa filiale en investissant plus de 13 millions d'euros dans André**, baissé les prix, travaillé la gamme en remettant le style et la qualité au cœur des priorités, et rénové des magasins. Les équipes d'André ont travaillé dur et les résultats étaient au rendez-vous avec **la croissance à comparable depuis 6 mois.**

Pour faire face aux impacts de la crise sanitaire, le groupe a demandé pour André, dès les annonces des plans d'aide du gouvernement, **un financement d'environ 10 millions d'euros à la BPI** (Banque publique d'investissements) mais cette dernière a refusé de soutenir l'enseigne, sans donner d'argument.

L'entreprise a "anticipé" les problèmes liés au coronavirus dès la fin février en s'engageant dans une procédure de conciliation *"pour essayer de trouver un peu d'air"*, souligne **Boris Saragaglia PDG**. *"malheureusement la fermeture nette et franche [des points de vente] a précipité"* la mise en redressement judiciaire de l'enseigne André, créé en 1896.

Notre entreprise va faire le maximum et se battre pour sauver les emplois et trouver un plan B pour éviter la liquidation d'André dans ce contexte particulier.

A propos

Aujourd'hui le groupe Spartoo c'est 400.000 modèles, soit plus de 6000 marques. Une équipe de plus de 1000 personnes, un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros et une présence dans plus de 20 pays en Europe, dont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne... et la Chine. C'est aussi 14,5 millions de visiteurs uniques par mois en Europe (Source Médiamétrie) et 5 millions de paires de chaussures vendues en 2018. L'enseigne André, créée en 1896 écrit une nouvelle page de son histoire depuis juillet 2018, en entrant dans le groupe Spartoo. Aujourd'hui André, c'est plus de 400 références pour femmes, 160 références pour hommes et 130 références pour enfants. C'est aussi 150 points de ventes en France et plus de 600 salariés.

CONTACT

Alyssa Zayani

Chargée des relations presse corporate

a.zayani@spartoo.com | 06 59 09 00 56